



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mai à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont Saint-Cyr se sont réunis dans la salle du conseil en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales un secrétaire a été choisi au sein du Conseil Municipal ; Mme Ghislaine SIBILEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

PRESENTS : M. REVEILLAULT Nicolas - M. GALARD Pascal - Mme TOUZALIN Stéphanie (à partir du point 3) - M. SZUNIEWIEZ Jacky - Mme HERMOUET Karine - M. BLANCHARD Bernard - M. PASTOUR Patrick - Mme SIBILEAU Ghislaine - Mme DIMIER Brigitte - Mme RAT Christine - Mme COURTOIS Christelle - M. BIGNET Grégory (à partir du point 6) - Mr CINTRACT Stéphane - Mme VACHON Christèle - M. GITTON Hugo - M. DESFEUX Gervais - M. MICHAUD Mickaël - Mme ALOIN Séverine - M. VIZQUEL Charles - M. BLAIN Sébastien (à partir du point 4) - Mme DEFRESSINE Caroline

Pouvoirs : Mme BRIMAUD Marie-Jeanne (donne pouvoir à Mme RAT Christine) - M. BIASON Christophe (donne pouvoir à M. GALARD Pascal) - Mme PINAUDEAU Catherine (donne pouvoir à M. Nicolas REVEILLAULT) - Mme CHEVALIER Maryse (donne pouvoir à M. BLAIN Sébastien)

Excusé : M. LE HELLEY Johnny

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

Adopté à l'unanimité

1. Subventions aux associations.

Sur proposition de la commission Vie locale réunie le 19 avril, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser les subventions aux associations selon le détail suivant :

Associations de la commune	voté
ACCA (Chasse) Beaumont	700,00
ACCA (Chasse) St Cyr	300,00
Anc. Combattants (Comité des)	1 100,00
APE (Parents d'élèves) Beaumont	900,00
APE (Parents d'élèves) St Cyr	650,00
Au fil des temps	400,00
Club 4x4 Action Poitou-Charentes	180,00
Comité des fêtes Beaumont	1 500,00
Comité des fêtes St Cyr	3 500,00

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

FOOT (Entente Sportive Beaumont-St Cyr)	7 000,00
Foyer EPS	2 600,00
Judo Club Vallée du Clain	500,00
La Clique à Claque - Théâtre	150,00
Le four à pain	500,00
Les Bipèdes	800,00
Lotus Yoga	400,00
MJM Cabaret Club	250,00
Pétanque Beaumontoise	2 000,00
Team 910 (voitures sportives & anciennes)	500,00
Taekwondo (asso Val Vert sur Beaumont)	500,00
ADMR Dissay / Saint-Cyr / Beaumont	2 200,00
Ecole musique ValVert Clain	500,00
RASED	400,00
VIE LIBRE	50,00
Conciliateurs de justice de la cour D'appel	200,00
Total	27 780,00

Le maire rappelle qu'au moment de la fusion, la commune nouvelle a repris la règle d'application des demandes de subventions pour les associations, soit verser uniquement aux associations municipales et non aux associations affiliées au lac. L'école de golf a demandé cette année une aide, la commission vie locale a donc appliqué cette règle de base. Il est demandé à ce que la commission reprenne le sujet en travaillant sur le lieu du domicile des associations.

Adopté à l'unanimité

2. Tarif pour le repas du 14 juillet.

Le buffet du 14 juillet se reconduit cette année.

Le prestataire Le Relais du Clain augmente le coût du buffet de 7.50 € à 10.00 € par personne. La commission Vie Locale valide le devis mais il convient de revoir le tarif facturé aux convives.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

La commission Vie locale réunie le 19 avril, propose de :

- de maintenir le prix de 2.00 € pour les enfants de 4 à 12 ans.
- d'augmenter de 5.00 à 7.00 € le prix pour les + de 12 ans habitants la commune.
- d'augmenter de 8.00 à 12.00 € le prix pour les + de 12 ans habitants hors commune.

Sur proposition de la commission Vie locale réunie le 19 avril, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- *de maintenir le prix de 2.00 € pour les enfants de 4 à 12 ans.*
- *d'augmenter de 5.00 à 7.00 € le prix pour les plus de 12 ans habitants la commune.*
- *d'augmenter de 8.00 à 12.00 € le prix pour les plus de 12 ans habitants hors commune.*

Adopté à l'unanimité

3. Aide pour l'Ukraine.

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles à la situation, la commune de Beaumont Saint-Cyr tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien, dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Aussi, le conseil municipal décide de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, par un don d'un montant de 1000 €

- Au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE en lui faisant parvenir par courriel (dsfipe.recettes@dgfip.finances.gouv.fr) ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce l'Ukraine ;
- Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette demande

L'aide sera prise sur le budget alloué aux subventions aux associations.

Monsieur Patrick Pastour précise qu'il ne faudrait pas que cela se renouvelle tous les ans, car il est important également de penser aux priorités locales.

Le fait de passer par l'AMF sécurise la transaction.

1 Abstention : Mr Patrick PASTOUR

4. Fonds de concours voirie à GRAND POITIERS.

Comme inscrit dans le BP 2022, et pour finaliser le paiement de la rue de la mairie, le conseil municipal décide de verser un fonds de concours de 70 000 € à Grand Poitiers.

Il est précisé que ce fonds de concours pourra faire l'objet d'acompte et les dépenses non intégralement consommées pourront être soldées sur les années suivantes.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Sur proposition de l'adjoint aux finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le versement d'un fonds de concours voirie d'un montant de 70 000 € au service de GRAND POITIERS, et selon le BP 2022.

Il est précisé que la commune s'était engagée pour la traverse de Traversais sur les 1^{ers} et 2^{èmes} tronçons. S'il y a un besoin complémentaire, il sera pris sur le PPI voirie. Ainsi plus aucun versement de fonds de concours n'est prévu à ce jour.

Adopté à l'unanimité

5. Décision modificative.

En 2021 la commune par délibération n°11/2021 a décidé d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles AC 442 et 443 qui longent le chemin communal et le lotissement appartenant à Mr Taillefert, situées entre la rue de Marigny et la rue de Meray. Il convient pour cette acquisition de passer des écritures comptables non prévues au budget.

De même tous les ans la collectivité doit des droits d'utilisateur pour les logiciels qu'elle utilise en comptabilité, pour les élections, pour le recensement, ces droits ont été omis au budget, il convient de les intégrer en investissement.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1328 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	1,00 €	0,00 €	1,00 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	1,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	1,00 €	0,00 €
D-2051-12 : MAIRIE	0,00 €	6 458,40 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	6 458,40 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-22 : ACQUISITIONS FONCIERES	6 459,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	6 459,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	6 459,40 €	6 459,40 €	1,00 €	1,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Adopté à l'unanimité

POUR INFORMATION

6. Présentation du projet maison pluridisciplinaire.

Les objectifs du nouveau projet : 5 blocs modulables de 20 m² et 1 pour le dentiste avec suppression de l'étage et une salle d'attente.

Bernard Blanchard, adjoint aux bâtiment, a présenté le plan de masse et les coupes : les éléments détaillés seront présentés lors de la commission du 23 juin.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

taux de participation a ainsi augmenté sur Saint-Cyr. Aujourd'hui, les conditions sanitaires permettent de retrouver le périscolaire du mercredi après-midi à l'école Jeanne KAES, mais au vu des problèmes de transports et de la satisfaction des enfants et des parents, le périscolaire du mercredi après-midi sera maintenu dans les deux écoles.

8. Changement d'horaire à l'école du Lac.

Les enseignants de l'école du Lac ont demandé de revoir les horaires scolaires. Les parents du conseil d'école ne s'y opposent pas et un sondage auprès des familles a été lancé ; 82% des réponses étaient favorables. La commune est favorable à cette harmonisation entre les deux écoles cependant, ce changement entraine une nouvelle organisation au sein des services et notamment pour les TAP (les faire le lundi mardi jeudi à l'école du Lac ; ils sont actuellement les mardi jeudi et vendredi à l'école Jeanne KAES). Il a été bien précisé lors du conseil d'école que ce changement serait en fonction du budget ouvert et de la validation du CM et du bien-être des enfants. Une étude technique et financière est donc nécessaire pour que la commune puisse se prononcer.

La classe de CM2 de l'école du lac a gagné le concours Départemental d'Eaux de Vienne sur les techniques à mettre en œuvre pour économiser l'eau en créant une vidéo. 27 réponses ont été reçues. Les membres du jury d'Eaux de Vienne ont établi une présélection, et ensuite remportait l'école qui recevait le plus grand nombre de « like ». Les élèves de l'école du Lac ont ainsi gagné un séjour à la vallée des singes. L'école de Saint-Georges-les-Bx est arrivée en 2^{ème} position. Le Conseil Municipal les remercie pour cette initiative.

9. Informations diverses

Bernard BLANCHARD : une fuite d'eau s'est produite sur le secteur de Saint-Cyr ce week-end, Eaux de Vienne est intervenu ce matin lundi 30 mai, ce qui explique une baisse de pression dans l'après-midi.

Patrick PASTOUR : au vu de l'arrête préfectoral, très peu de jardinières seront mises en place cette année.

Le Maire : il convient de réduire au maximum l'utilisation de l'eau et les particuliers ne doivent arroser que leur potager.

Jacky SZUNIEWIEZ : cette situation est dommageable, la commission avait choisi de quoi fleurir joliment la commune mais on se doit d'être exemplaire, et donc de ne pas arroser, elles seront retirées avant qu'elles ne soient fanées. Le jury « Villes et villages fleuris » passera en juin.

Sébastien BLAIN : Les commandes avaient été faites en janvier, on ne pouvait donc pas prévoir la sécheresse du printemps

Christine RAT : Grand Poitiers demande aux élus de se manifester concernant le PLUi. Un questionnaire à disposition des élus sera partagé.

Le Maire : Iléana COLAS, habitante de la commune (Pineau) a été élue 4^{ème} dauphine au concours de Miss Sublime National 2022. Un article paraîtra prochainement dans la presse.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est terminée à 22h05.
Le prochain conseil municipal est prévu le 27 juin 2022.*